



Angers, le 27 septembre 2019

L'orgue hybride, un instrument innovant à Angers

Dimanche 29 septembre 2019, au Centre de Congrès Jean-Monnier, le Maire d'Angers, Christophe BÉCHU, inaugurerà le premier orgue hybride installé dans une salle de concert en Europe. Un récital sera donné à cette occasion.

Grâce à cet instrument, Angers devient une ville pionnière. Cet orgue hybride est le premier à être installé dans une salle de concert en Europe. Il est constitué de 1 500 tuyaux d'orgues de facture traditionnelle et d'une console numérique de haute technicité, garantissant une qualité optimale de l'instrument dans sa globalité et dans toutes ses dimensions (technique, artistique, esthétique, acoustique).

Cette initiative s'ancre dans l'objectif culturel de réintroduire l'orgue en salle. En France, seulement trois salles de concerts sont dotées d'un orgue traditionnel : la Philharmonie et Radio France à Paris ; la salle Maurice-Ravel à Lyon.

Entre tradition et modernité

L'orgue hybride installé à Angers fait appel à deux procédés :

- Un buffet d'orgue de 1 500 tuyaux en alliage d'étain installé en fond de scène de l'auditorium. Tous les matériaux utilisés sont des plus nobles (bois de chêne et de sapin des Vosges, peaux tannées à l'ancienne pour l'étanchéité du vent...)
- Une console numérique mobile, composée de 3 claviers de 61 notes et d'un pédalier de 32 notes :
 - Elle pilote le buffet d'orgues, sans faire appel au numérique pour un large répertoire ;
 - Elle permet d'accéder à tous les autres répertoires classiques, de jazz et à d'autres domaines comme le cinéma, en complétant la palette sonore de l'instrument par 150 jeux d'orgues et 180 sonorités numériques composées d'instruments, de voix et d'effets sonores ;
 - Elle peut investir les lieux et les espaces publics en toute indépendance.

Une fabrication internationale

L'orgue hybride est une aventure internationale née d'un dialogue entre l'association pour la Connaissance, la Sauvegarde et la Promotion des Orgues (CSPO) et la Ville d'Angers. Cinq années ont été nécessaires pour mener à bien toutes les étapes conduisant à l'aboutissement de cette réalisation.

Deux entreprises ont été sélectionnées pour fabriquer l'instrument. Le groupement Atelier de Facture d'Orgues de Fontenay-sous-Bois / Manufacture Vosgienne de Grands Orgues de Rambervillers, dirigé par Bernard Dargassies, a réalisé la partie traditionnelle et a assuré la coordination générale du chantier.

La société Allen Organs en Pennsylvanie, dirigée par Steve Markowitz, a réalisé la partie numérique. Elle fait appel à un savoir-faire manuel et aux technologies modernes pour réaliser des orgues sur-mesure comme celui d'Angers.

L'assemblage des deux technologies a été réalisé à la Manufacture Vosgienne de Grands Orgues. L'installation et l'harmonisation ont été réalisées pendant l'été 2019.

Un instrument participant à l'action et au développement culturel

L'implantation de l'orgue hybride au Centre de Congrès offre de belles perspectives de partenariat entre le Printemps des Orgues (rattaché au CSPO) et l'Orchestre National des Pays de la Loire (ONPL).

L'ONPL sera le seul orchestre national en région à disposer d'un tel instrument. Il pourra ainsi aborder un répertoire dédié à l'orgue de plus de 250 œuvres, en plus des créations à venir.

La console numérique pourra également être réservée dans le cadre de projets partenariaux : Angers Nantes Opéra, le Festival Premiers Plans, les écoles et conservatoires de musique de Maine-et-Loire, les théâtres d'Angers, de Cholet, Nantes et Saumur ou bien la Collégiale Saint-Martin ont déjà manifesté leurs intérêts.

Des soutiens essentiels

De nombreux artistes et personnalités ont soutenu cette initiative et ont permis de la concrétiser, comme Thierry Escaich, Pascal Rophé ou encore Jean-Claude Casadesus. L'association Des orgues pour Saint-Jean-aux-Bois a également joué un rôle déterminant dans ce parcours.

La Ville d'Angers, maître d'ouvrage et propriétaire de l'orgue hybride, est la plus grosse contributrice au projet avec un financement à hauteur de 198 800 euros, soit la moitié de l'investissement. Le coût restant de l'instrument se répartit entre le Ministère de la Culture, la Région des Pays de La Loire et le Département du Maine-et-Loire ainsi que les dons de la fondation Mécène et Loire, d'entreprises et de plus de 200 particuliers.

Financement public	
Ville d'Angers	198 800 €
Etat - Ministère de la culture	70 200 €
Région Pays de la Loire	40 000 €
Département Maine-et-Loire	10 000 €
Financement privé	
Mécène et Loire	30 000 €
CSPO / Donateurs privés	51 000 €
TOTAL	400 000 €